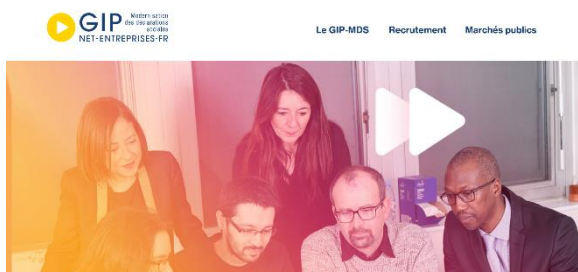


Un nouveau site internet institutionnel pour le GIP-MDS !

Le Groupement d'intérêt public pour la modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) se dote d'un nouveau site internet institutionnel : www.gip-mds.fr



Le nouveau site du GIP-MDS utilise les technologies de web design qui reflète son ADN : être un moteur de la transformation digitale de la protection sociale. Le GIP-MDS est en effet l'artisan du portail net-entreprises.fr et de son bouquet de services, mais également de la DSN, et plus récemment de la mise en œuvre opérationnelle technique du prélèvement à la source pour la DGFIP.

Les illustrations et verbatim révèlent les visages d'une équipe qui croise au quotidien datas et efficience des systèmes pour concevoir des solutions innovantes qui facilitent la vie des entreprises.

Cette vitrine donne également une plus grande visibilité aux consultations et procédures des marchés publics en cours au sein du GIP-MDS.

Pour développer des services numériques utiles, le GIP-MDS recherche constamment de nouveaux talents. L'ensemble de ses offres d'emploi sont désormais référencées sur le site.

Contacts presse :

Wellcom :
[Emeline Poulolo](mailto:Emeline.Poulolo@gip-mds.fr)
[Gaëlle Ryoug](mailto:Gaëlle.Ryoug@gip-mds.fr)
01 46 34 60 60

GIP-MDS :
[Marie-Amélie Roguet](mailto:Marie-Amélie.Roguet@gip-mds.fr)
01 58 10 47 28

À propos du GIP-MDS

Créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée via net-entreprises.fr.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Sécurité sociale Indépendants, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).